



## Délibération du Conseil municipal N°14-2021

Objet	Adoption du budget primitif 2021
-------	----------------------------------

<b>Nombre de membres en exercice :</b> 15
<b>Nombre de présents :</b> 12
<b>Nombre de votants :</b> 13
<b>Date de la convocation :</b> 02 avril 2021

Le 08 avril 2021 à 19h00 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Thusy, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Commune de Thusy, situé Place du Tilleul sous la Présidence de M. Joël MUGNIER Maire de Thusy.

### Présents :

M. Joël MUGNIER Maire, M. Roland CARTIER 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Christine CADOUX 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Serge FABBIAN 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Murielle LAPERRIERE 4<sup>ème</sup> adjointe, M. Alain BONNET, M. David BULLE, M. Stephane BUISSON, Mme Joëlle GOLLIET-MERCIER, Mme Laura BERTHET, M. Thomas GONTHIER, Mme Pascale JACQUEMIN.

### Absents excusés :

Mme Karen STRADY, M. Emmanuel VIDAL.

### Membres représentés :

Mme Stéphanie BARELLE à Mme Christine CADOUX

### **Le Conseil municipal,**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'Instruction M14 et notamment son article L 1612-7 selon lequel n'est pas considéré en déséquilibre le budget dont une section est votée en suréquilibre,  
Vu les prévisions et réalisations de l'exercice 2020,  
Vu le compte de gestion dressé par le Comptable,  
Vu le projet du budget primitif 2021,


### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

#### **-D'APPROUVER le budget primitif 2021 arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
--	----------	----------



Envoyé en préfecture le 13/04/2021  
Reçu en préfecture le 13/04/2021  
Affiché le   
ID : 074-217402833-20210408-D142021-DE

<b>Section de fonctionnement</b>	904 800.00€	904 800 €
<b>Section d'investissement</b>	715 438.11 €	801 552.57 €
<b>TOTAL</b>	1 602 238.11 €	1 706 352.57 €

*Ainsi délibéré,*

*Et ont signé au registre, tous les membres présents.*

*Pour Extrait Conforme,*

Acte certifié exécutoire le :  
Transmis en Préfecture le :  
Publication le :

**Le Maire,**